

## Prévention et bien être de la personne

### Dossier santé

- **Cancer** : les résultats encourageants
- **Faux médicaments** : des contrefaçons dangereuses

### Priorité Santé Mutualiste

- Un service en plus proposé par la Mutuelle Société Générale

### Informations pratiques

- Les réponses à vos questions
- Quelques recommandations





# Ces chercheurs attendent votre soutien **POUR SAUVER DES VIES !**



Créée voici 23 ans par des groupements mutualistes, la **Fondation de l'Avenir se consacre exclusivement à la recherche médicale appliquée**. Depuis sa création, elle a soutenu plus de 750 programmes de recherche en ophtalmologie, neurologie, cardiologie, cancer...

**Aujourd'hui, il y a urgence pour le cancer :**

- Il est urgent de trouver des traitements mieux ciblés.
- Il est urgent de lutter contre les métastases et d'éviter les récives.



## Empêcher le développement des métastases

*Professeuse Antoinette Lemoine, Hôpital Paul Brousse, Villejuif*

"Une des principales causes de décès par cancer est le développement de métastases à partir d'une tumeur "primitive". Notre équipe a montré, dans un modèle de cancer du foie, que des cellules «dormantes» peuvent demeurer dans la moelle osseuse, après ablation de la tumeur. Nous recherchons maintenant les mécanismes qui réveillent ces cellules tumorales, afin de déceler et de traiter les tumeurs qui vont métastaser. **Nous ferons ainsi progresser le traitement préventif des métastases.**"



## Vaincre les résistances tumorales dans le cancer de la prostate

*Docteur Florence Cabon, Institut André Lwoff, Villejuif*

"Pour empêcher une tumeur de se développer et de métastaser une nouvelle approche consiste à inhiber la création de vaisseaux sanguins indispensables à son développement. Certains traitements anti-angiogéniques commencent à être utilisés, mais des résistances apparaissent. Dans un modèle de tumeurs de la prostate, nous étudions les facteurs de résistance et tentons de mettre au point des thérapies encore mieux ciblées. **Nos travaux ont pour objectif d'éviter la résistance des cancers à ces traitements.**"



## Isoler l'organe malade pour mieux le soigner

*Docteur Sylvie Bonvalot, Institut Gustave Roussy, Villejuif*

"Lors d'une chimiothérapie, le produit actif n'attaque pas seulement la tumeur visée, mais aussi tous les autres organes. L'objet de nos travaux est d'isoler la circulation sanguine de l'organe atteint par la tumeur pour y augmenter jusqu'à 10 ou 20 fois la concentration de médicaments, sans risque accru pour les organes sains. Le premier essai clinique dans les tumeurs pelviennes a donné des résultats positifs (réponse complète dans 1/3 des cas). **Cette technique pourrait améliorer le traitement des tumeurs rectales ou gynécologiques.**"



## Etablir un diagnostic fiable des cancers colo-rectaux

*Professeur Didier Mutter, CHU de Strasbourg*

Pour mesurer le degré d'évolution d'un cancer colo-rectal, un curage et une analyse de tous les ganglions est nécessaire. L'identification d'un seul ganglion "idéal" - le ganglion sentinelle - premier ganglion de drainage lymphatique de la tumeur colique, permettrait un diagnostic plus fiable et une chirurgie moins traumatisante. Nous avons développé une nouvelle technique d'identification de ce ganglion. **Nos premiers résultats sont encourageants et pourraient permettre une prise en charge plus adaptée de certains cancers colo-rectaux.**

**FONDATION DE L'AVENIR**  
Accélérateur de progrès médical  
[www.fondationdelavenir.org](http://www.fondationdelavenir.org)

## Bon de soutien d'URGENCE

A renvoyer avec votre don, sans timbrer votre enveloppe, à Fondation de l'Avenir  
Libre réponse AUTORISATION 41817 - 77009 MELUN Cedex



**FONDATION DE L'AVENIR**  
Accélérateur de progrès médical

OUI, je soutiens la Fondation de l'Avenir pour accélérer la recherche contre le cancer. Je fais aujourd'hui un don de :

- 15 €    25 €    50 €    autre montant : .....

Je fais un don par :

- chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fondation de l'Avenir.  
 virement au compte CCP 3330A Paris.

### DEDUCTION D'IMPÔT

Vous recevrez dans les deux mois un reçu fiscal qui vous permettra de **déduire de votre impôt 66 %** de votre don, dans la **limite de 20 %** de votre revenu imposable. Ainsi, un **don de 25 euros** ne vous coûte en réalité que **8,50 euros**.

M.  Mme  Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

- Je souhaite recevoir, sans engagement, la brochure sur les legs en faveur de la Fondation de l'Avenir.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Vos coordonnées sont susceptibles d'être utilisées par d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, merci de cocher la case ci-contre. ☐

Espace offert par le support. Crédit visuel : GraphicObsession, D.R. ■ ■ ■ mediaprimisgroup.com

## Santé

- Cancer : les résultats encourageants des thérapies ciblées ..... p 4
- Faux médicaments : des contrefaçons dangereuses pour la santé ..... p 5
- Les risques des médicaments achetés en ligne ..... p 6
- Lutte contre les réseaux de faux médicaments ..... p 6
- Flashs Santé ..... p 6

## Priorité Santé Mutualiste

- Un service en plus proposé par la Mutuelle Société Générale ..... p 7
- Question d'adhérent : cardio-vasculaire ..... p 7

## Prévention

- Nous vous présentons quelques projets dans le domaine de la prévention ..... p 8
- Et bien d'autres... ..... p 8

## Informations pratiques

- Changement de direction à la Mutuelle ..... p 9
- Election des Membres du bureau ..... p 9
- Les réponses à vos questions ..... p 9
- Justificatifs à fournir à la Mutuelle pour le paiement des prestations ..... p 10
- Quelques recommandations ..... p 12

## éditorial



*Le Gouvernement vient d'annoncer son intention de supprimer l'exonération de la taxe sur les conventions d'assurance "TCA" dont bénéficient les contrats d'assurance santé dits solidaires et responsables.*

*Cela constitue une remise en cause de la réforme de 2004 du système d'assurance maladie qui visait à "améliorer la coordination des soins et favoriser le médecin traitant" car en échange de l'exonération de cette taxe les complémentaires santé avaient pris un certain nombre d'engagements dans le cadre des contrats responsables.*

*Ce nouveau prélèvement s'ajoute à l'augmentation et la pérennisation de la taxe CMU\*, passée de 2,5 à 5,9 %, ainsi qu'à la contribution des mutuelles au coût de la vaccination contre la grippe A (H1N1).*

*Ainsi ce seront près de 10 % du montant des cotisations qui seront prélevés sous forme de taxes, soit plus d'un mois de cotisation par adhérent.*

*Cette nouvelle taxe aura inéluctablement des conséquences sur l'équilibre financier de nos contrats tant obligatoire que facultatif.*

*Avec l'ensemble de la Mutualité Française nous nous élevons contre ces projets qui risquent d'amener de nouveaux concitoyens à renoncer à une couverture santé complémentaire.*

Bernard Cauchy  
Président de la Mutuelle Société Générale ■

\* Bien évidemment il n'est pas question pour nous de remettre en cause la couverture maladie universelle, mais son mode de financement exclusivement à la charge des complémentaires santé.



## Cancer : les résultats encourageants des thérapies ciblées.

*Le Pr Gilbert Lenoir est le nouveau président de la Ligue nationale contre le cancer. Pour lui, les thérapies ciblées constituent une voie d'avenir. Ces traitements donnent déjà des résultats prometteurs notamment contre les cancers du sein, des poumons, du rein et des leucémies.*

### **V**ous êtes le nouveau président de la Ligue nationale contre le cancer. Quels sont vos principaux objectifs ?

**Pr Gilbert Lenoir** – Je souhaite faire de la Ligue contre le cancer un des acteurs majeurs de la démocratie sanitaire et sociale. Celle-ci est indispensable à une cohésion nationale qui n'oublie personne. Présente sur tout le territoire français, notre association se réorganise actuellement pour favoriser la mobilisation nécessaire de toute la société et garantir une lutte efficace et humaniste sur tous les fronts.

Premier financeur privé de la recherche contre le cancer en France, la Ligue doit assurer une recherche indépendante valorisant l'innovation et l'excellence, n'hésitant pas à ouvrir certains chantiers encore peu exploités (certains cancers rares, par exemple). L'une de mes principales priorités sera d'accélérer la mise en application des découvertes issues de la recherche fondamentale auprès des malades.

La Ligue contre le cancer doit être plus que jamais aux côtés des personnes malades et de leur entourage. Enfin, au-delà de la recherche et des actions auprès des personnes directement concernées, notre association doit sensibiliser chacun au danger de

certaines comportements, alerter sur les facteurs de risque et promouvoir les dépistages, notamment auprès des populations les plus vulnérables.

### **Vous avez effectué une grande partie de votre carrière dans la recherche contre le cancer. Quelles sont, à vos yeux, les pistes d'avenir ?**

**Pr Gilbert Lenoir** – Depuis quelques années, la recherche connaît des avancées majeures. La Ligue contre le cancer joue un rôle d'envergure en soutenant des projets de recherche porteurs d'espoir. En 2009, par exemple, nous avons financé 94 équipes de chercheurs rigoureusement sélectionnées pour leur excellence. Par ailleurs, la Ligue initie des programmes de recherche novateurs comme la carte d'identité des tumeurs, qui laisse déjà présager une révolution thérapeutique.

Lancé il y a dix ans sous mon impulsion, ce programme a permis de classer des tumeurs par leurs caractéristiques génétiques. L'identification de gènes porteurs d'anomalies permet de mieux apprécier la gravité de chaque tumeur, de mieux diagnostiquer, d'affiner le pronostic et de cibler plus précisément, voire individuellement les thérapies.

Les médicaments sont davantage adaptés à la tumeur et augmentent ainsi les chances de guérison. En résulte alors une prise en charge personnalisée et adaptée à chaque patient. Cette médecine donne déjà des résultats prometteurs notamment contre les cancers du sein, des poumons, du rein et des leucémies.

### **Au regard de ces évolutions, le cancer est-il amené à être une maladie guérissable ?**

**Pr Gilbert Lenoir** – Depuis une dizaine d'années, l'essor des tests de diagnostic, le renforcement des programmes de dépistage organisés sur tout le territoire et la découverte de nouveaux médicaments accentuent les chances de guérison. En 2010, presque 60 % des cancers sont guéris. Un chiffre encourageant pour l'avenir mais qui fait naître de nouvelles difficultés, car parallèlement, les inégalités sociales et économiques ne cessent d'augmenter. Certaines personnes malades sont aujourd'hui frappées par de nouvelles injustices : difficultés du maintien ou du retour à l'emploi, assurance excessivement onéreuse lors de la contraction d'un prêt... Dès lors, la Ligue contre le cancer se pose la question de la qualité de la vie après la maladie ou après la phase aigüe des traitements avec particulièrement d'attention. Parce que le cancer n'est plus qu'un seul problème de santé, mais également une question de société, l'avenir de la lutte contre le cancer ne peut désormais se concevoir qu'avec un changement du rapport de la société au malade et à la maladie.

### **Que préconisez-vous pour faciliter l'accès aux soins ?**

**Pr Gilbert Lenoir** – Nous allons contribuer à l'application sur le terrain du Plan cancer 2009-2013. En tant que partenaire de ce nouveau Plan cancer, nous devons lancer un combat sans relâche contre les inégalités sociales de santé et assurer au mieux l'accessibilité du patient à des soins innovants et de qualité quelles que soient ses conditions sociales et géographiques. La concertation et le partage des compétences sur tout le territoire sont une nécessité.

Propos recueillis par Christophe de la MURE ■

# Faux médicaments : des contrefaçons dangereuses pour la santé.

*Les contrefaçons de médicaments sont un fléau pour les pays en voie de développement. Mais avec Internet, ces produits gagnent également les pays industrialisés et mettent en danger la santé des patients. Pour alerter les acteurs du système de santé sur cet enjeu de santé publique, la Mutualité Française a organisé le 15 octobre, à Paris, un colloque consacré à ce sujet.*



Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les contrefaçons de médicaments représentent 10 % du marché mondial du médicament, soit l'équivalent de 45 milliards de dollars. Leur provenance : l'Asie du Sud-Est. Plus de 70 % des produits contrefaits viennent ainsi de Chine et d'Inde, d'après le Pharmaceutical Security Institute. Cette organisation, qui s'oppose aux contrefacteurs, regroupe actuellement 26 laboratoires pharmaceutiques.

Ces produits transitent ensuite via de nombreux pays, histoire de brouiller les pistes. "Il y a des plaques tournantes en Europe centrale et des points de passage un peu partout dans le monde", précise Jean-Luc Delmas, membre du bureau du Conseil national de l'ordre des pharmaciens. Quant aux contrefacteurs, "ils ne connaissent rien à la médecine, ils regardent juste ce qui est facile à fabriquer et ce qui fait du chiffre", remarque Christine Huber, coordinatrice de la lutte anti-contrefaçon chez Sanofi-Aventis.

## Les pays pauvres les plus touchés

Ces contrefaçons sont pour beaucoup destinées aux pays pauvres, notamment l'Afrique, où les besoins en médicaments ne sont pas couverts. "La contrefaçon peut y atteindre 50 ou 60 % du marché", constate Stéphane Lange, chef de veille sanitaire à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

Un médicament contrefait, selon la définition de l'OMS de 1992, est "étiqueté frauduleusement de manière délibérée pour en dissimuler la nature et/ou la source". Dans le meilleur des cas, il peut contenir le bon principe actif dans les bonnes proportions. Il porte alors seulement atteinte à la propriété intellectuelle du laboratoire.

Mais un faux médicament peut mettre en danger la santé du consommateur : le principe actif peut être surdosé, sous-dosé, voire inexistant. Certaines contrefaçons renferment également des substances toxiques. En 1990, en Haïti, des sirops contre la toux avaient été dilués dans un solvant toxique. Conséquence : 100 personnes ont trouvé la mort. Selon une étude parue en 2001 dans *The Lancet*, 38 % des antipaludéens vendus en Asie du Sud-Est ne contenaient pas la moindre trace de principe actif.

## 50 % de faux médicaments sur Internet

Les trafiquants réussissent également à s'infiltrer dans les pays riches, notamment avec des produits dits "de confort" : médicaments pour stimuler la fonction érectile, pour améliorer la masse musculaire, pour perdre du poids.

Des contrefaçons ont déjà été retrouvées dans des pharmacies aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne. Mais les officines françaises, elles, ont été épargnées jusqu'ici. En France, le système est très contrôlé. "De la fabrication jusqu'à la délivrance du médicament au malade, ce sont des pharmaciens qui interviennent", explique le Conseil national de l'ordre des pharmaciens. "Ces professionnels de santé engagent leur responsabilité".

La France est-elle réellement protégée ? Chacun peut finalement se procurer librement sur Internet des médicaments, même vendus sur prescription. Or, sur la Toile, un médicament sur deux est une contrefaçon, avec tous les risques que cela comporte.

L'Afssaps a d'ailleurs réalisé des analyses sur des médicaments vendus sur Internet. "On a trouvé des produits qui contenaient de la sibutramine, alors que ce n'était pas marqué sur le conditionnement, commente Stéphane Lange. Cela les rendait très dangereux, car il s'agit d'un anorexigène central qui est un coupe-faim très puissant. Il y a même eu, il y a un an, un décès en Seine-Saint-Denis avec un produit comme celui-là".

Ces dangers sont également valables pour les génériques et la phytothérapie. "J'ai eu une patiente qui m'a rapporté des plantes laxatives achetées sur Internet, explique Christophe Blin, pharmacien à Vineuil-Saint-Firmin dans l'Oise. Elles paraissaient anodines mais, à l'intérieur, il y avait quatre ou cinq laxatifs qui pouvaient provoquer des inflammations importantes". La meilleure manière de se protéger face à ce trafic grandissant ? C'est encore d'acheter ses médicaments en pharmacie.

Sandra JÉGU ■



## Les risques des médicaments achetés en ligne

*“Des remèdes contre l'impuissance”.*

Le titre de ce spam est assez explicite.

Il renvoie vers un blog où un homme vous accueille en blouse blanche. Ce supposé pharmacien vous vend, en tête, Viagra® et Cialis®, des médicaments contre les troubles de l'érection. Mais aussi des antidépresseurs, des antidiabétiques ou des antiviraux.

Les messageries électroniques des internautes regorgent de ce type de courriels. Même si la vente de médicaments sur Internet est interdite en France, des patients se laissent tenter : la démarche paraît facile et permet de contourner la prescription du médecin. Quid du prix ? Il est entre 20 et 30 % moins élevé. Ce n'est pas excessif, sinon, les produits deviennent suspects aux yeux des clients.

Acheter sur Internet fait pourtant courir plusieurs risques. D'abord, celui de n'être pas bien informé des contre-indications et des interactions médicamenteuses possibles. Ensuite, il n'est pas facile de reconnaître une e-pharmacie légale, comme il en existe notamment aux Etats-Unis, d'un site complètement illégal truffé de produits frauduleux.

En France, les autorités sanitaires réfléchissent à un projet de cyberpharmacies. Il pourrait s'agir d'un portail hébergé par

l'Ordre des pharmaciens qui renverrait vers les sites d'officines. Le patient pourra-t-il seulement réserver ses médicaments ou sera-t-il autorisé à les commander ?

“Nous sommes défavorables à l'expédition des commandes, déclare l'Ordre des pharmaciens. Ce qui est dangereux, c'est la coupure entre le malade et le professionnel de santé”.

## Lutte contre les réseaux de faux médicaments

Psychotropes, anabolisants stéroïdiens, anxiolytiques : de nombreux médicaments contrefaits ont été saisis en France suite à l'opération Pangea II, menée du 13 au 20 novembre 2009. Cette opération internationale – la deuxième du genre –, coordonnée par Interpol et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a ainsi mobilisé 24 pays durant une semaine. Objectif : lutter contre les réseaux de vente illicite de médicaments sur Internet.

Elle a donné lieu à plusieurs arrestations, notamment à Toulouse, Saint-Etienne et en région parisienne. Au total, 125 sites illégaux de vente de médicaments, dont 20 rattachés à la France, ont été identifiés.

En France, Pangea II a été conduite par l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclasep), en partenariat avec l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), la police, la gendarmerie et les douanes.

S. J.

# Flashs Santé

### “Anxiolytiques et somnifères : gare aux risques de chute”.

Selon une étude parue dans le Canadian Journal of psychiatry, les risques de mortalité par chute et autres accidents seraient augmentés de 36 % par la prise de ces psychotropes. Les personnes âgées constituent une population particulièrement vulnérable puisqu'elles sont 20 % à en consommer.

Libération le 10/09/2010

Exposés à des conditions hygiéniques extrêmes, les cafards et les blattes ont développé des molécules bactéricides qui un jour pourraient profiter à l'homme, sous formes antibiotiques.

le Figaro le 08/09/2010

### “Un train contre la maladie d'Alzheimer pour apporter des réponses aux Français”.

Ce train-expo va sillonner la France s'arrêtant dans 12 villes afin de sensibiliser le public à cette maladie. La Mutualité Française est partenaire de cette manifestation.

le Figaro le 06/09/2010

La Mutualité française et l'Association francophone pour l'après cancer du sein (Afac) ont lancé l'enquête “Bougez contre le cancer du sein”.

legeneraliste.fr



# Un service en plus proposé par la Mutuelle Société Générale

*Nous avons adhéré à Priorité Santé Mutualiste depuis son lancement officiel en juin 2009. La Mutuelle SG est en mesure de vous proposer un service d'accompagnement et de soutien personnalisé d'après un programme d'orientation et d'accompagnement autour de six thématiques : le cancer, les pathologies cardio-vasculaires, les addictions et le maintien de l'autonomie, la santé visuelle et l'usage du médicament. (Tél : 3935 - Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe - Code d'accès 2016)*

Trois services d'accompagnement par téléphone ont également été créés. Ils portent sur l'arrêt du tabac, sur la nutrition et sur le maintien de l'autonomie des personnes dépendantes et, depuis le 31 mai, sur la recherche d'un établissement d'hébergement pour les personnes dépendantes. Cet accompagnement vise à aider l'adhérent ou son entourage à trouver un établissement de qualité.

### Programme Maladies cardio-vasculaires

Dans le cadre du programme de prévention, la Mutuelle SG participe avec les services santé de la Mutualité Française Ile-de-France à l'élaboration des actions de prévention sur les maladies cardio-vasculaires, 1ère cause de décès en France. Nous relayerons, auprès de nos adhérents, les informations sur l'année en cours et les réalisations prévisionnelles sur les mois à venir.

#### Service d'information santé

Comment obtenir des informations santé de qualité ?



Vous vous posez des questions sur les facteurs de risque, la prévention, le dépistage, les maladies et leurs traitements,...

#### Service d'aide à l'orientation

Vers qui m'orienter lors d'un problème de santé ?



Vous ne savez pas précisément où vous adresser pour des soins, vous recherchez une association qui traite votre pathologie,...

#### Service d'aide à l'orientation

Où trouver de l'aide pour prévenir la maladie ?



Vous ressentez le besoin d'être soutenu pour arrêter de fumer, retrouver un équilibre alimentaire...

## EN DIRECT de Priorité Santé Mutualiste



### Question d'adhérent : pathologies cardio-vasculaires

**Quels sont les symptômes de l'accident vasculaire cérébral ?**

**Réponse du 3935**

L'accident vasculaire cérébral (AVC) se manifeste le plus souvent brusquement, en pleine activité ou au repos. Les symptômes dépendent de la zone lésée et de l'étendue, mais sont généralement caractérisés par : une faiblesse, une paralysie, un engourdissement d'un bras, une perte de sensibilité du visage ou d'un côté du corps, une diminution ou une perte de la vision, d'un œil et/ou des yeux, une vision double ; une perte soudaine de la parole, des difficultés pour parler, pour articuler ou comprendre ce qui

est dit ; ou enfin une instabilité de la marche inexpiquée, une chute soudaine, un trouble de l'équilibre ou des vertiges. La prévention des AVC repose sur des modifications du mode de vie : l'arrêt du tabac, la pratique d'une activité physique régulière et des mesures diététiques. Priorité Santé Mutualiste propose aux adhérents, s'ils le souhaitent, deux programmes personnalisés par téléphone : l'"aide à l'arrêt du tabac" pour dialoguer avec un tabacologue et l'"équilibre alimentaire" pour construire des menus équilibrés avec une diététicienne. Enfin, les autres facteurs de risque cardio-vasculaire comme l'hypertension artérielle, le diabète ou l'hypercholestérolémie, doivent être contrôlés.

# Nous vous présentons quelques projets dans le domaine de la prévention

### Hypertension artérielle : lancement d'un programme **Priorité Santé Mutualiste à l'automne**

La Mutualité Française élabore actuellement un programme expérimental d'accompagnement des patients hypertendus ou à risque d'hypertension artérielle.

Ce programme est fondé sur un parcours éducatif destiné aux hommes de plus de 45 ans et aux femmes de plus de 50 ans, hypertendus ou présentant au moins deux facteurs de risque cardio-vasculaire. L'objectif est de diminuer l'incidence de l'hypertension artérielle (HTA) en réduisant le nombre de nouveaux patients entrant dans la maladie, mais aussi en retardant ou en évitant des complications vasculaires. Parmi les outils développés : un module d'éducation thérapeutique visant à accompagner les patients dans le changement de leurs habitudes de vie et à renforcer leurs connaissances sur leur maladie.



S. D.

## Et bien d'autres...

### **Priorité Santé Mutualiste : accompagner les malades et les aidants**

Dans le cadre de sa thématique "Maintien de l'autonomie", **Priorité Santé Mutualiste** informe et soutient les malades d'Alzheimer et leurs aidants. En appelant le **3935**, les adhérents peuvent obtenir divers renseignements et conseils utiles : quels sont les signes de la maladie ? Comment organiser la prise en charge à domicile ? A quelles aides financières le malade a-t-il droit ?... Ce service informe les adhérents sur les interlocuteurs des personnes âgées et de leurs aidants et communique également les coordonnées des consultations mémoire. Ces adresses sont référencées par la Fondation Méderic-Alzheimer, partenaire de la Mutualité Française.

Le service accompagnement personnalisé par téléphone propose désormais un volet "hébergement" afin d'aider l'adhérent et son entourage à choisir le maintien à domicile ou l'orientation vers un établissement adapté. Dans ce cadre, l'adhérent est informé des hébergements permanents, temporaires et accueils de jour existant à proximité du domicile.

Priorité Santé Mutualiste organise, en outre, de nombreuses rencontres santé sur le thème de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés. Par exemple, les ateliers "Fil mauve" donnent aux aidants des malades les clés concrètes pour la vie quotidienne, grâce à des entretiens individuels et des échanges en groupe.

C. L.



### **Participer à l'enquête "bougez contre le cancer du sein"**

Le questionnaire destiné aux femmes et celui réservé aux professionnels de santé sont accessibles en ligne sur le site **www.bougezcontrelcancerdusein.fr**. Les femmes ne disposant pas d'accès à Internet ou qui souhaitent recevoir le questionnaire par la poste peuvent contacter Priorité Santé Mutualiste au **3935**. Ce service peut également les informer sur les bienfaits de l'activité physique en prévention du cancer, mais aussi pendant et après la maladie.

Afim



### Changement de direction à la Mutuelle

Guy Hachette, directeur de la Mutuelle, faisant valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2010, sera remplacé dans ses fonctions par Alain Saulay précédemment responsable du secteur des assurances de personnes et produits Clientèle à SEGL/ASS.

de gauche à droite : Bernard Cauchy, Alain Saulay et Guy Hachette



### Election des Membres du bureau

Au cours de la séance du conseil d'administration du 28 septembre 2010, il a été procédé au renouvellement des membres du bureau.

Ont été élus :

Président .....	Bernard Cauchy
1 <sup>ère</sup> vice-présidente .....	Francette Raynal
2 <sup>ème</sup> vice-président .....	Claude Erwan Cosquer
Secrétaire général .....	Emile Noebes
Secrétaire générale-adjointe .....	Christiane Llorens
Trésorier .....	Jean-Paul Josset
Trésorier-adjoint .....	Didier Peltier



de gauche à droite : Jean-Paul Josset, Francette Raynal, Emile Noebes, Bernard Cauchy, Didier Peltier, Alain Saulay, Christiane Llorens, Guy Hachette, Claude Erwan Cosquer

### Les réponses à vos questions

#### 1 - J'ai des travaux dentaires à effectuer et le dentiste m'a remis un devis. Je voudrais connaître le montant du remboursement par la Mutuelle ?

Vous avez 2 possibilités :

- soit vous vous rendez sur notre site Internet [www.mutuelle-sg.com](http://www.mutuelle-sg.com), rubrique "Faciliter vos démarches" puis "Simuler un remboursement dentaire".
- soit vous nous faxer votre devis au 01 42 14 18 43. Une réponse vous sera adressée par courrier.

#### 2 - Quels sont les documents que je dois vous adresser pour le remboursement de l'ostéopathie ?

Vous devez nous fournir l'original de la facture du praticien avec son cachet professionnel de santé ou comportant le logo de l'association des ostéopathes de France.

#### 3 - Est-ce que vous remboursez le stérilet ?

Nous remboursons toute contraception non prise en charge par la Sécurité sociale dans le cadre d'un plafond de 150 € par année civile (pilule, stérilet, patch, implant, anneau vaginal...).

#### 4 - Est-ce que vous remboursez la cigarette électronique ?

La Mutuelle SG rembourse pour un montant maximum de 150 € par année civile les traitements par substituts nicotiques (cigarette électronique, patch, gomme, pastille, inhalateur...). Pour bénéficier de cette prise en charge, vous avez besoin d'une prescription médicale établie par votre médecin, sur une ordon-

nance consacrée exclusivement aux substituts nicotiques. Aucun autre traitement ne doit figurer sur cette ordonnance.

#### 5 - Quelle est la durée de validité d'une ordonnance ?

A chaque ordonnance de médicaments, sa durée de validité.

Dans la plupart des cas, vous avez trois mois maximum, après la date de prescription de votre médecin, pour vous rendre en pharmacie et vous faire délivrer les médicaments. Au-delà de cette date, votre prescription n'est plus valable et votre pharmacien ne pourra vous remettre vos médicaments.

Votre médecin peut prévoir le renouvellement de la durée de votre traitement par période de un ou trois mois dans la limite d'un an au maximum. Il l'indique alors sur votre ordonnance. Cependant, pour certains médicaments, votre médecin a l'obligation de limiter sa prescription à une période donnée notamment pour les médicaments contre l'anxiété et les somnifères (2 à 12 semaines).

Le pharmacien vous délivrera le traitement pour un mois ou trois mois s'il s'agit de contraceptifs ou de traitements chroniques.

#### 6 - Je vais être hospitalisé. Le chirurgien prend un dépassement d'honoraires. Sur le devis, l'acte BFGA 004 est écrit. Combien me remboursez-vous ?

Pour vous indiquer le montant du remboursement, il est nécessaire de nous communiquer non seulement la codification de l'acte mais aussi la base Sécurité sociale en euros qui correspond à cette codification. Le chirurgien peut vous la donner. Nous pourrions alors vous calculer le montant pris en charge par la Mutuelle.

#### • ERRATUM • ERRATUM • ERRATUM •

Une erreur s'est glissée dans le n° d'août de l'Essor page 14 concernant le 1<sup>er</sup> exemple "en dentaire au 1<sup>er</sup> juillet 2010". La participation de la Mutuelle est de 350 % de la base de la Sécurité sociale et non de 300 %. Toutes nos excuses !

## Justificatifs à fournir à la Mutuelle pour le paiement des prestations

*Vous êtes nombreux à nous interroger sur les documents qu'il serait utile ou pas d'envoyer à la Mutuelle pour obtenir vos remboursements. Pour vous éviter de nous adresser systématiquement des pièces qui ne seraient pas indispensables à votre dossier, voici un tableau qui récapitule les cas d'envoi de justificatifs pour les prestations concernées.*

	Adhérents bénéficiant de la procédure de remboursement par télétransmission avec la Mutuelle SG	Adhérents ayant utilisé le tiers payant partiel dit "tiers payant Sécurité sociale"	Autres adhérents <sup>(1)</sup>
<b>Prestations maladie</b> (acceptées par la Sécurité sociale) Consultations, visites, analyses, soins auxiliaires, examens radiologiques, médecine nucléaire, échographie, chimiothérapie, électrocardiogrammes, électroencéphalogrammes, échographies, chimiothérapies, actes de spécialités médicales, pharmacie, transport médical, soins dentaires	NEANT	original de la facture acquittée	original du décompte de Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) ou décompte de la première mutuelle
<b>Hospitalisations</b> (acceptées par la Sécurité sociale) Médecine, chirurgie et obstétrique	original de la facture acquittée (de l'établissement ou du praticien)		original de la facture acquittée (de l'établissement ou du praticien) ou décompte de la première mutuelle
<b>Travaux dentaires</b> autres que les soins (acceptés par la Sécurité sociale) Prothèse, appareils dentaires, orthodontie enfant	facture exclusivement sur demande de la Mutuelle	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) + facture acquittée	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) + facture acquittée, ou décompte de la première mutuelle
Parodontologie	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) + facture acquittée		original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) + facture acquittée, ou décompte de la première mutuelle
<b>Travaux dentaires</b> autres que les soins (refusés par la Sécurité sociale) Prothèse, appareils dentaires, orthodontie, parodontologie	original de la facture acquittée		original de la facture acquittée ou décompte de la première mutuelle
Implants	original de la facture acquittée + radio panoramique		original de la facture acquittée ou décompte de la première mutuelle, + radio panoramique
<b>Optique</b> (acceptée par la Sécurité sociale) Lunettes et lentilles	facture exclusivement sur demande de la Mutuelle	original de la facture acquittée	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) + facture acquittée sur demande de la Mutuelle, ou décompte de la première mutuelle
2 <sup>ème</sup> paire de lunettes	certificat médical justificatif + original de la facture acquittée	certificat médical justificatif + original de la facture acquittée	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) + certificat médical justificatif + facture acquittée, ou décompte de la première mutuelle + certificat médical justificatif

(1) - adhérents n'employant pas la télétransmission avec la Mutuelle  
- adhérents bénéficiant de la Mutuelle en tant que "sur-complémentaire"

	Adhérents bénéficiant de la procédure de remboursement par télétransmission avec la Mutuelle SG	Adhérents ayant utilisé le tiers payant partiel dit "tiers payant Sécurité sociale"	Autres adhérents <sup>(1)</sup>
<b>Optique</b> (refusée par la Sécurité sociale) Lentilles	original de la facture acquittée + copie de la prescription médicale		original de la facture acquittée + copie de la prescription médicale, ou décompte de la première mutuelle
Opération Laser	original de la facture acquittée mentionnant "opération laser"		original de la facture acquittée mentionnant "opération laser" ou décompte de la première mutuelle
<b>Acoustique et appareillage</b>	facture exclusivement sur demande de la Mutuelle	original de la facture acquittée	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) + facture acquittée sur demande de la Mutuelle, ou décompte de la première mutuelle
<b>Cures thermales</b> (acceptées par la Sécurité sociale)	facture exclusivement sur demande de la Mutuelle	original de la facture acquittée	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) + facture acquittée sur demande de la Mutuelle, ou décompte de la première mutuelle
<b>Vaccination antigrippe</b> Adhérents âgés de 60 à 64 ans	prescription médicale + facture de la pharmacie ou vignette vaccin et éventuellement feuille de soins de l'infirmière		prescription médicale + facture de la pharmacie ou vignette vaccin et éventuellement feuille de soins de l'infirmière, ou décompte de la première mutuelle
<b>Actes d'ostéodensitométrie</b>	NEANT	original de la facture acquittée	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) ou décompte de la première mutuelle
<b>Vaccinations</b>	NEANT	original de la facture acquittée	original du décompte Sécurité sociale (ou décompte électronique de la Sécurité sociale) ou décompte de la première mutuelle
<b>Forfait contraception</b>	original de la facture acquittée du pharmacien		original de la facture acquittée du pharmacien ou décompte de la première mutuelle
<b>Forfait sevrage tabagique</b>	original de la facture acquittée du pharmacien + prescription médicale		original de la facture acquittée du pharmacien + prescription médicale, ou décompte de la première mutuelle
<b>Forfait ostéopathe</b>	original de la facture acquittée de l'ostéopathe avec son cachet ou comportant le logo de l'association des ostéopathes de France		original de la facture acquittée de l'ostéopathe avec son cachet ou comportant le logo de l'association des ostéopathes de France, ou décompte de la première mutuelle
<b>Consultations diététicien</b> (enfant de moins de 20 ans)	original de la facture acquittée du diététicien avec son cachet + prescription médicale		original de la facture acquittée du diététicien avec son cachet + prescription médicale, ou décompte de la première mutuelle

**Frais d'obsèques** (en l'absence de prise en charge directe par la mutuelle) :

- facture acquittée,
- certificat de décès,
- en cas d'obsèques payées par avance, certificat d'hérité pour les ayants droit.

## Quelques recommandations

*Vous souhaitez obtenir vos renseignements le plus rapidement possible : une information instantanée et précise en un clic, un décrochage téléphonique avec peu d'attente, un traitement rapide au mail que vous avez écrit, que faut-il faire ?*

### Ayez le réflexe Internet !



Le site internet de la Mutuelle SG a été mis en place pour répondre aux besoins de nos adhérents.

Un site que la Mutuelle a voulu ergonomique, avec de nombreuses fonctionnalités et informations utiles notamment sur la consultation des

garanties. Tous les internautes peuvent simuler directement un tarif en ligne, suivre ses remboursements... Le site vous propose un accompagnement au quotidien. Alors, ayez le réflexe Internet !

La plateforme téléphonique bien sûr vous répondra. Mais elle est également fortement sollicitée. 60 % des mails ou des appels peuvent être évités.

Utilisateurs MAIA, consultez le site Internet [www.Mutuelle-SG.com](http://www.Mutuelle-SG.com) à partir de votre poste de travail MAIA, icône IWEB, Mutuelle SG.

### Téléphonez malin !

Nos téléconseillères font tout leur possible pour répondre à vos appels. Vous optimisez le délai d'attente lorsque vous choisissez la ligne téléphonique dédiée à vos besoins. Si vous vous connectez sur une option ne correspondant pas au motif de votre appel, votre requête ne pourra pas être pris en charge. Par exemple, une personne qui appelle pour un remboursement en optique doit sélectionner le choix téléphonique 2 et non le choix 1, ligne réservée à la prise en charge hospitalière. Si tel est le cas, votre appel sera désactivé.

### Facilitez le traitement des réponses à vos mails !

Si vous optez pour la messagerie, écrivez-nous un message court dont l'objet de la demande est explicite. N'adressez pas de message trop long qui passerait dans le circuit des courriers complexes à traiter. Dans la mesure du possible et selon la teneur de votre préoccupation, privilégiez un écrit court qui est traité en 24 h à un écrit complexe dont le délai d'étude est de 72 h.

Vérifiez également que l'écriture de votre adresse e-mail soit correcte. Ce petit contrôle évite les retours à l'expéditeur avec message d'erreur et ne vous laisse pas dans l'attente d'une réponse qui n'arrivera pas et qui vous laissera insatisfait.

## Un nombre croissant de dossiers arrive incomplets à la Mutuelle SG.

### Quelles sont les précautions à prendre ?



Sur chaque document que vous nous envoyez, quel qu'il soit, **inscrivez systématiquement votre nom et votre numéro de Sécurité sociale.**

**Dans le cadre des demandes d'adhésion,** vérifiez bien que **votre dossier soit complet.** Dans la plupart des cas, le dossier ne peut pas être traité faute de disposer des documents nécessaires ou d'avoir les bonnes pièces.

Vous trouverez la liste complète des justificatifs sur le site de la Mutuelle SG. Tout dossier incomplet retarde l'adhésion dans sa prise d'effet.

#### Les pièces justificatives demandées

- bulletin d'adhésion (à retourner à la Mutuelle SG – adresse figurant sur le bulletin d'adhésion-);
- copie du livret de famille, du certificat de mariage, du contrat de Pacs ou du certificat de concubinage ;
- photocopie de l'attestation de la carte Vitale du conjoint ;
- si adhésion plus d'un an après l'événement familial, certificat d'appartenance ou de radiation émanant d'une autre complémentaire santé, daté de moins de trois mois ;
- demande de prélèvement dûment complétée à laquelle sera joint un RIB.

